

Commune de BOOTZHEIM
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2025

Sous la présidence de M. **ROHMER** Clément, Maire.

Date de convocation : 22.04.2025
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 13
Nmb de conseillers présents : 09
Nmb de procurations : 04

Étaient absents excusés :

Mmes **LUSTENBERGER** Aude
ULLMANN A-Marie, et MM. **FAHRNER**
Dominique, **MATHIS** Benoît.

Procurations :

Mme **LUSTENBERGER** Aude a donné
procuration à Mme **DOUCHE** Angélique ;

M **MATHIS** Benoît a donné procuration à
M **GEIMER** Martial.

Mme **ULLMANN** Anne-Marie a donné
procuration à Mme **KLEINDIENST**
Catherine.

M. **FAHRNER** Dominique a donné
procuration à M. **SIVADIER** Lucas.

Secrétaire de séance :
Mme **KLEINDIENST** Catherine

Étaient présents :

Mmes **BECKER** Thi **DOUCHE** Angélique,
KLEINDIENST Catherine, **LUDAESCHER**
Irène, **WURTH** Sophie et Mrs, **GEIMER**
Martial, **HEMRIT** Brice, **SIVADIER**
Lucas.

Ouverture de la séance à 19h36

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 10.03.2025
2. Finances communales
 - a) Liste des dépenses à imputer au compte 623 « publicité, publications, relations publiques ».
 - b) Décision Modificative n°1
3. Personnel communal : création de poste
4. Jumelage 2025 : accueil des Plazacois
5. Divers et informations

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10.03.2025

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 10.03.2025, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. FIANCES COMMUNALES

a) Liste des dépenses à imputer au compte 623 (Publicité, publications, relations publiques)

Il est proposé d'actualiser la liste des dépenses à imputer au compte 623 – publicité, publications, relations publiques.

Il est proposé de fixer la liste des dépenses à cet article, comme suit :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies communales et nationales ;
- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait au jumelage entre la Commune de BOOTZHEIM et celle de PLAZAC ;
- fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements de la commune à destination d'administrés, d'agents ou autres personnalités extérieures à gratifier ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel en vue de ces évènements ;
- les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales.

L'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » se fera dans la limite des crédits inscrits au budget communal et ce jusqu'à la modification de la présente liste.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** l'ensemble des éléments à porter au compte 623 ;
- **ACCEPTE** de conserver la présente liste annuellement jusqu'à la prochaine modification ;
- **CHARGE M.** le Maire de transcrire cette décision auprès de la Trésorerie.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

b) Décision Modificative n° 01

Un impayé sur la régie communale de recettes, dans le cadre d'une location de salle au cours du dernier trimestre 2024, nous oblige à passer une écriture comptable annulant la recette sur l'exercice antérieur.

N'ayant pas suffisamment de crédit budgétaire dans l'article, il est proposé de passer la décision modificative suivante :

<i>Dépenses de Fonctionnement</i>		
65 – 65888 Autres charges de gestion courante	-860.00 €	
67 – 673 Titres annulés sur exercices antérieurs		+860.00 €

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20250428-2025-04-28-PV-DE
Date de télétransmission : 09/05/2025
Date de réception préfecture : 09/05/2025

M. le Maire précise cependant que la recette a entre-temps été régularisé sur l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la décision modificative présentée.
- **CHARGE** M. le Maire de faire réaliser cette écriture au budget de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE

Depuis le 2 juillet 2024, le service technique s'est vu complété avec l'arrivée d'un nouvel agent à temps non complet pour seconder l'agent titulaire en matière d'espaces verts mais également pour différents travaux.

Cet agent donnant pleinement satisfaction, le poste a été renouvelé avec une durée hebdomadaire de service de 12h pour la période hivernale (du 01.11.24 au 30.04.25). Aujourd'hui, M. le Maire propose de pérenniser le poste en tenant toujours compte de deux périodes, hiver et été. Cela permettra de garantir la continuité d'emploi.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, en qualité de non titulaire ;
- **PRECISE** que les attributions consisteront à seconder et remplacer l'agent technique polyvalent titulaire dans toutes ses missions ;
- **FIXE** la durée hebdomadaire de service à 16/35^{ème} pour la période du 01.05 au 30.11 de chaque année ;
- **FIXE** la durée hebdomadaire de service à 12/35^{ème} pour la période du 01.12 au 30.04 de chaque année ;
- **DECIDE** que la rémunération se fera sur la base de l'échelon 01 du grade d'agent technique territorial ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. JUMELAGE 2025 : ACCUEIL DES PLAZACOIS

M. le Maire rappelle la liste des participants suite à quelques désistements. Ce sont tout de même 40 personnes, chauffeur inclus, qui seront accueillies du 30.04 au 05.05.2025.

Le programme est rappelé au Conseil Municipal. M. le Maire salue l'investissement à venir de la majorité des conseillers municipaux, accueillants ou non, pour permettre le bon déroulement des festivités. Le planning et les différents horaires sont communiqués.

5. DIVERS ET INFORMATIONS

- **DIA**

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur un bien de 3.74 ares situé rue de la Forêt cadastré Section 02 parcelles 95/5 (22B rue de la Forêt).

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20250428-2025-04-28-PV-DE
Date de télétransmission : 09/05/2025
Date de réception préfecture : 09/05/2025

- **Printemps des Fleurs**

Le printemps des fleurs se déroulera le samedi 10.05.2025. Les retours de commandes sont plutôt stables par rapport aux années passées. Une buvette sera tenue par l'association « Autour de l'Ecole ». Le Maire remercie par avance celles et ceux qui pourront se rendre disponibles pour la bonne organisation de cette matinée.

- **Licence IV – bar éphémère**

C'est cette année que doit être reconduite l'opération pour garantir la conservation de la Licence IV de la Commune. La mobilisation des associations du village est envisagée pour animer les soirées de la période d'ouverture du bar, prévue du 07 au 14 juillet 2025.

- **Matinée citoyenne**

La matinée citoyenne sera organisée le samedi 14.06.2025. Comme les années passées, la liste des travaux à réaliser est en cours d'élaboration. L'appel à bénévoles au sein des administrés sera lancé après le printemps des fleurs.

- **Affaire foncière**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée par un administré pour l'achat d'une partie de terrain communal jouxtant sa propriété. Le dossier est rapidement exposé. Cette décision ne revient pas au Maire mais doit être présentée au Conseil Municipal pour délibération. Cependant, avant de soumettre ce point, pour permettre de garantir la pleine information et donc une décision avec tous les éléments, des consultations préalables de plusieurs organismes partenaires sont en cours. Ce point sera abordé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Soutien à Cécile KOHLER**

Depuis mai 2022, Cécile Kohler, enseignante originaire de Soultz et son compagnon Jacques Paris, de même qu'Olivier depuis octobre 2022, sont trois otages français détenus en Iran arbitrairement.

Des quelques contacts qu'elle a eus avec la famille, nous savons que Cécile et son compagnon sont privés des droits élémentaires reconnus par le droit international et humanitaire.

Ils sont privés des droits de la défense et sont détenus dans des conditions nuisant gravement à leur santé.

Un communiqué de la famille de Cécile du 5 novembre 2024 donne une idée révoltante de ces mauvais traitements :

« Lors des appels, (la) famille (de Cécile) a été témoin de la forte pression psychologique exercée sur elle par ses geôliers, faisant état de représailles sur des conditions de détention si la famille dénonce le mauvais traitement dont elle victime dans la presse »

Pour soutenir Cécile, et les deux français détenus, au contraire il ne faut pas se taire et dire tout haut comment la justice iranienne traite nos ressortissants.

Chaque geste de soutien compte pour retrouver la liberté, aux côtés de l'action diplomatique des autorités françaises.

C'est pourquoi en plus de ce texte de soutien, j'invite les élus de mon conseil municipal et tous nos concitoyens à partager largement et à signer la pétition en ligne pour la libération de Cécile, Jacques et Olivier. Ils sont en grave danger.

Signez la pétition : www.libertepourcecile.com

Cette proposition de soutien sera également relayée par le biais de supports de communication (panneau pocket, site Internet).

- **EPF : 4 rue des Artisans**

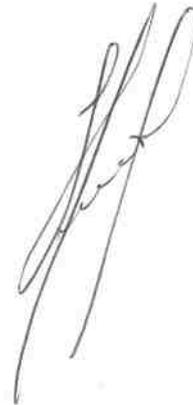
M. le Maire informe que des devis sont en cours pour la rénovation des bâtiments, à savoir : désamiantage et remplacement de la toiture, démolition de l'auvent bois et remplacement par une nouvelle structure si possible en bois. L'EPF a été consulté également. Le Conseil Municipal sera informé prochainement de l'évolution de ces réflexions et études.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 h 30.

Fait à BOOTZHEIM, le 05 mai 2025

Le Maire, Clément ROHMER

Le secrétaire, Brice HEMRIT



Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20250428-2025-04-28-PV-DE
Date de télétransmission : 09/05/2025
Date de réception préfecture : 09/05/2025